## LE MOT DU PRÉSIDENT



L'année 2016 a été marquée par une poursuite de la reprise économique au sein de la zone euro, reprise qui s'est raffermie de manière graduelle au cours de la deuxième partie de l'année. Les mesures de politique monétaire du Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE), visant à contrecarrer tout risque déflationniste, ont porté leurs fruits.

Au mois de mars 2016, le Conseil des gouverneurs a pris une série de mesures visant à assouplir les conditions de financement et à stimuler l'octroi de crédits aux différents agents économiques. Le but de ces mesures était de favoriser la reprise économique et ainsi d'accélérer le retour de l'inflation vers un taux annuel inférieur à, mais proche de 2 % sur le moyen terme pour l'ensemble de la zone euro.

Tout d'abord, le Conseil des gouverneurs a décidé de baisser le taux d'intérêt sur les opérations principales de refinancement de 0,05 % à 0 %, son plus bas niveau historique. Par la même occasion, il a réduit le taux de la facilité de dépôt de 10 points de base, à -0,4 %, et le taux de la facilité de prêt marginal de 5 points de base, le fixant à 0,25 %.

Outre les taux directeurs, le Conseil des gouverneurs a également décidé d'apporter deux modifications au programme d'achats d'actifs annoncé en janvier 2015 et mis en œuvre à partir de mars de la même année. En premier lieu, il a décidé d'accroître les achats mensuels dans le cadre de ce programme de 60 milliards d'euros à 80 milliards d'euros jusqu'à mars 2017 ou au-delà, si les circonstances le nécessitaient. En deuxième lieu, il a décidé d'élargir le programme d'achats de titres en y incluant des obligations bien notées libellées en euros émises par des sociétés non bancaires établies dans la zone euro. Les acquisitions sous cette nouvelle composante du programme d'achats, dénommée « programme d'achats de titres du secteur des entreprises », ont débuté au mois de juin 2016.

Finalement, le Conseil des gouverneurs a décidé d'introduire une nouvelle série de quatre opérations de refinancement ciblées à plus long terme. Ces opérations, d'une échéance de quatre ans et dont les conditions varient par rapport à la première série lancée en juin 2014, visent à inciter les établissements de crédit à octroyer plus de prêts aux acteurs économiques.

Lors de sa réunion du 8 décembre 2016, le Conseil des gouverneurs a décidé de poursuivre les acquisitions sous le programme d'achats de titres à un rythme mensuel de 80 milliards d'euros jusque mars 2017, puis de le baisser à 60 milliards d'euros à partir d'avril 2017, jusqu'au mois de décembre 2017, sauf si des circonstances particulières le mèneraient à apporter de nouveaux ajustements. Cette décision a été motivée à la fois par un raffermissement de la situation économique et par des pressions inflationnistes demeurant faibles.

Afin de souligner le caractère accommodant de la politique monétaire et de favoriser un ancrage des anticipations quant à l'évolution des prix à moyen terme, le Conseil des gouverneurs a également maintenu sa politique d'indications prospectives (forward guidance). Ainsi, il a confirmé que les taux d'intérêt directeurs de l'Eurosystème resteraient à leurs niveaux actuels ou à des niveaux plus bas sur une période prolongée et allant bien au-delà de l'horizon fixé pour les achats d'actifs.

Le Mécanisme de surveillance unique, établi en novembre 2014, forme avec le Mécanisme de résolution unique et le Système européen de garantie des dépôts l'Union bancaire. Le Mécanisme de surveillance unique a continué de bien fonctionner en 2016 et a notamment contribué à une plus grande solidité du secteur bancaire et œuvré à une plus grande harmonisation dans l'application des règles prudentielles au sein de la zone euro. Les défis sur lesquels le Mécanisme s'est penché sont la faible profitabilité des établissements de crédit, le poids élevé des créances douteuses dans le portefeuille des banques, ainsi que les entraves restantes, sous forme d'options et de pouvoirs discrétionnaires nationaux, à une réglementation commune des banques. Au niveau de la zone euro et en application des règles en la matière, le nombre d'établissements de crédit surveillés directement par la BCE a légèrement diminué de 129 à 125. Au Luxembourg, ce nombre est passé de cinq à quatre.

Le Mécanisme de résolution unique a complété sa deuxième année d'existence. Le Fonds de résolution unique, bras financier du Mécanisme de résolution alimenté par des contributions du secteur bancaire, est devenu opérationnel. Un accord intergouvernemental portant sur le transfert des contributions au Fonds est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ainsi, un transfert progressif des fonds de résolution nationaux vers ce fonds unique s'effectuera sur une période de huit ans. Le montant visé correspond au moins à 1 % du total des dépôts couverts de l'ensemble des établissements bancaires au sein de la zone euro d'ici le 31 décembre 2023. Des lignes de crédit bilatérales servant de garantie aux compartiments nationaux ont été établies par l'ensemble des Etats membres participants. Il reste impératif de mettre en place un dispositif de protection commun (backstop) afin de renforcer davantage le Fonds de résolution unique.

Quant à la proposition d'instaurer un Système européen de garantie des dépôts, peu de progrès ont été réalisés. Cette proposition, faite par la Commission européenne en novembre 2015 est toujours en discussion et il serait important d'obtenir un accord rapide sur sa mise en place.

Le 4 mai 2016, la BCE a annoncé que le Conseil des gouverneurs avait décidé de mettre fin de manière permanente à la production du billet de € 500 et d'arrêter son émission vers la fin 2018, répondant ainsi aux craintes que la coupure la plus importante en euros pourrait faciliter les activités illicites. Le Conseil des gouverneurs a précisé que le billet de € 500 continuait à avoir cours légal et qu'il garderait sa valeur. Une fois que son émission aura cessé, le billet de € 500 continuera également à pouvoir être échangé auprès des banques centrales nationales de l'Eurosystème.

Le 5 juillet 2016, la BCE a présenté le nouveau billet de € 50 et annoncé qu'il serait mis en circulation le 4 avril 2017. Suite à la décision du Conseil des gouverneurs portant sur le billet de € 500, seuls les billets de € 100 et de € 200 restent donc à être émis dans le cadre de la nouvelle série « Europe ».

Au niveau national, la BCL a poursuivi son rôle pivot au sein du Comité du risque systémique, établi par la loi du 1er avril 2015 portant création d'un tel comité. Le Comité a décidé de mettre en place deux groupes de travail visant à mieux comprendre et à quantifier les risques associés aux activités d'intermédiation pratiquées par le secteur bancaire parallèle (shadow banking). Le premier groupe, appelé « Parallel Banking – Autres Institutions Financières » et présidé par la BCL, a pour objet l'amélioration de la collecte des données sur ces acteurs afin d'en préciser les contours et les risques qu'ils véhiculent. Le second groupe, appelé « Parallel Banking – Interconnexions entre le secteur des fonds d'investissement et le secteur financier » et présidé par la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF), analyse notamment les risques de contagion entre les fonds d'investissement et les établissements de crédit. La BCL apporte également son expertise à ce deuxième groupe.

Au cours de l'année 2016, la BCL a aussi été fortement impliquée dans le Programme d'évaluation du secteur financier du Fonds monétaire international (FMI), un exercice de grande envergure qui a lieu en principe tous les cinq ans. Une des conclusions du FMI a été que le rôle de premier plan joué par la BCL dans le cadre du Comité du risque systémique devrait être renforcé davantage.

La BCL a continué à développer ses activités pédagogiques. Elle a participé à la deuxième édition de « La semaine de l'argent » (D'Woch vun de Suen) en mars 2016, organisé une nouvelle fois le concours Generation €uro et développé sa coopération avec les professeurs en sciences économiques. La BCL maintiendra ses efforts en la matière afin de contribuer à l'éducation financière au Luxembourg dans les domaines qui font partie intégrante de ses missions. La BCL a également développé ses activités de communication envers le grand public. En ce sens, elle a produit un film en quatre langues sur ses missions européennes et nationales et poursuivi son programme d'accueil de groupes de visiteurs. Elle a également participé à la Journée portes ouvertes des institutions, qui a eu lieu au mois de septembre 2016. Cet événement, lors duquel la BCL a ouvert deux de ses bâtiments au public, a rencontré un franc succès avec plus de 600 entrées.

En termes de gouvernance interne, les compositions de la Direction et du Conseil de la BCL ont changé. Après avoir assumé le rôle de Directeur depuis les 1er janvier 1999, Monsieur Serge Kolb a décidé de ne pas briguer un mandat additionnel. Ainsi, son mandat est arrivé à échéance le 31 décembre 2016. Au nom de la Direction et de l'ensemble du personnel de la Banque, je le remercie pour son parcours remarquable et les bons et loyaux services qu'il a rendus à l'institution.

En vertu d'un arrêté grand-ducal du 12 décembre 2016, Monsieur Roland Weyland, anciennement premier conseiller de Direction à la BCL, a été nommé Directeur de la BCL pour une période de 6 ans à partir du 1er janvier 2017.

Au nom des organes dirigeants et du personnel de la BCL, je tiens également à rendre un dernier hommage à Monsieur Luc Coene, notamment ancien Gouverneur de la Banque nationale de Belgique et ancien membre du Conseil de surveillance de la BCE, qui nous a quittés en début d'année 2017. Nous regrettons la perte de son amitié et de son expertise.

Comme à l'accoutumée, j'aimerais conclure en remerciant, ensemble avec les autres membres de la Direction, l'ensemble du personnel pour son engagement et la qualité de son travail. La BCL continue à être une institution en forte croissance induite par l'évolution de l'ensemble des missions souvent hautement complexes dont elle est investie. Cette croissance pose inévitablement des défis d'organisation et entraine des besoins accrus en ressources humaines et financières.

1

Gaston Reinesch